FEUILLETON

FAUTE ET CRIME

TROISIEME PARTIE

(Suite)

On lui apprit encore que madame de Perny sortait très-rarement, qu'elle recevait peu de visites, qu'elle était souvent plus de huit jours sans voir son fils lequel, d'ailleurs, n'avait pas précisément pour elle le respect qu'un fils doit à sa mère.

Tous les quinze jours à peu près, son gendre, le marquis de Coulange, venait la voir. Il restait souvent plus d'une heure avec elle.

Quant à la marquise de Coulange, elle n'avait jamais fait une visite à sa mère. On ne comprenait pas cela, et pour beaucoup de gens du quartier, c'était un sujet d'étonnement.

La personne qui parlait ainsi à Morlot ajouta :

—Madame de Perny est une femme très fière, très hautaine, qui ne parle jamais à personne ; c'est à peine si daigne répondre par un mouvemement de tête quand on la salue. Elle a parfois, dans le regard, quelque chse d'effravant. Elle paraît jouir d'une assez bonne santé ; cependant elle est toujours très triste, comme si elle souffrait d'un mal inconnu. On devine qu'elle a eu de grands chagrins, qu'elle n'a jamais eu à se louer beaucoup de ses enfants. Tout de même, c'est triste, à son âge, après avoir connu l'opulence et s'être sacrifiée pour ses enfants, de vivre ainsi seule comme une abandonnée.

Son gendre, M. le marquis de Coulange, est, dit-on, un grand seigneur immensément riche ; il lui donne certainement de l'argent, peut être beaucoup ; mais comme je viens de vous le dire, la vieille dame est fière ; bien sûr, elle ne dit pas tout à son gendre. M. de Coulange ne sait qu'elle a vendu ou porté au Mont-de-Piété ses bijoux et presque toute son argenterie, que son fils ne lui laisse rien et qu'il ne la quitte pas d'une minute tant qu'il lui sent un peu d'argent. C'est ce qui fait qu'elle est obligée, presque toujours, d'acheter le pain, la viande et le reste à crédit.

Enfin, voilà la vérité ; sa fille qui est marquise et riche, l'abandonne tout à fait ; et son fils qui ne pense qu'à courir et à s'amuser, ne s'est même pas aperçu que l'hiver dernier elle manquait de bois pour se chauffer.

Cela ne m'etonne pas, pensa Morlot.

Il se trouvait, sur ce point, suffisamment renseigné.

Mais l'agent de police était un homme prévoyant. Comme il pouvait y avoir nécessité de surveiller madame de Perny et son fils, il crut devoir examiner d'avance comment une surveillance pourrait être établie autour de leur habitation. C'est ce qu'il fit avant de quitter les Ternes La cehse lui parut très-facile. En effet, madame de Perny occupait une petite maison, un pavillon si l'on veut, à un seul étage, qui avait été construit au fond d'un jardin.

Ce pavillon était une dépendance d'une assez belle maison élevée sur la rue Laugier et en était éloigné d'environ trente mètres. On entrait dans le jardin, planté de grands arbres et de massifs d'arbustes, par une porte vitrée qui s'ouvrait sous le porche de la grande maison. Une allée large et droite conduisait au pavillon. Mais on pouvait également entrer dans le jardin et arriver chez madame de Perny en ouvrant une petite porte percée dans le mur de clôture et donnant sur une sorte de ruelle parallèle à la rue Laugier.

Il était donc facile de se placer en observation dans la ruelle ou dans un terrain à vendre, qui se trouvait juste en face du pavillon.

Grâce aux renseignements qu'il avait recueillis, Morlot, ne voulant rien négliger, traça assez exactement sur une feuille de papier le plan de l'habitation.

Rez-de-chaussée ; deux pièces de chaque côté d'un assez large corridor ; à droite, en entrant, la salle à manger ; au fond de la cuisine, ayant une porte de sortie sur le jardin avec quelques marches de pierre à descendre. A gauche, une chambre où couchait la domestique, une autre petite piece servant de débarras et d'office, puis l'escalier.

A l'étage, un salon et deux chambres de la mère et du fils séparées par un double cabinet de toilette. La chambre de Sosthène était sur le devant. Celle de madame de Perny avait deux fenêtres, dont l'une s'ouvrait directement au-dessus de la porte de service de la cuisine.

—Maintenant, se dit Morlot, passons à un autre exercice. Il s'agit de savoir à quoi M. de Perny emploie son temps et comment il dépense son argent et celui de madame sa mère.

Il apprit d'abord que Sosthène n'avait pas d'emploi, qu'il ne faisait absolument rien, et bientôt après que c'était un homme sans cœur, sans dignité, de mœurs dissolues ; un viveur, un joueur, un débauché de la pire espèce, faisant avec cynisme l'apologie des vices les plus honteux ; enfin, un être dégradé, misérable, capable de tout pour arriver à satisfaire ses passions viles.

Une autre personne dit à Morlot :

M. de Perny va très fréquemment rue de Provence, chez une dame qui donne des soirées et reçoit une nombreuse société, composée généralement de jeunes gens et de fommes galantes.

Et il mit sur son carnet le numéro de la maison de la rue de Provence, accompagné de cette note, à voir plus tard

Il ne lui vint pas à l'idée que la maîtresse de Sosthène, qui recevait des jeunes gens et des femmes galantes, pouvait-être, en même temps qu'une femme galante aussi, l'aimable directrice d'un tripot.

Malgré son habileté et son flair, l'agent de police ne pouvait pas tout deviner. S'il eût seulement soupçonné la vérité, il ne serait pas allé plus loin dans ses recherches, car, surprendre Sasthène de Perny volant au jeu, c'était trouver ce qu'il cherchait : le moyen de le mettre entre les mains de la justice.

Morlot connaissait à Paris plusieurs huissiers. Le premier qu'il vit le dispensa de se présenter chez les autres: Il lui parla des nombreuses poursuites judiciaires, dont M. Sosthène de Perny était l'objet.

—Il serait difficile d'établir, même approximativement le chiffre de ses dettes, dit l'huissier, et ses ressources que je ne connais pas, sont évidemment insuffisantes pour le genre de vie qu'il mène. Quand, contraint et forcé, il arrive à payer un de ses créanciers, je suis persuadé qu'il bouche un trou en en faisant un autre.

Pour ma part, je l'ai déjà poursuivi cinq ou six fois et je le poursuis encore. En ce mement sa situation paraît être plus difficile que jamais. Plus il avance plus il s'enfonce.

Dans le quartier Beaujon, M. de Perny a une réputation déplorable. Il devait à tous ses fournisseurs. A un seul, un marchand de vins fins, qui est mon client, il devait plus de six mille francs ; il est vrai que sur cette somme mon client avait eu la faiblesse de lui prêier trois mille francs. Je l'ai poursuivi à outrance, et, grâce à mon énergie, le marchand de vins a été payé, non par lui, mais par le marquis de Coulange qui est venu ici lui même m'apporter la somme.

Bref, M. de Perny ne doit plus savoir ou donner la tête ; c'est un homme embourbé et aux abois.

(*A suivre.*)

PAS DE HUMBUG !

La *Valeria* continue d'opérer des cures étonnantes. C'est incontestablement le meilleur remède connu pour empêcher la chute des cheveux ou les faire repousser.

Le dernier témoignage, spontané comme tous ceux qui ont déjà été publiés, vient d'être expédié à MM. Laviolette et Nelson, pharmaciens de Montréal, et agents en gros de cette préparation. Il est de M. Girouard, ex-député de Kent, Nouveau-Brunswick. Le voici.

Bouctouche, N.B., 4 janvier 1884.

MM. Laviolette et Nelson,
Pharmaciens,
Montréal.

Auriez-vous la bonté de m'envoyer 6 ou 12 boîtes de la VALERIA. J'en ai fait usage d'une boîte et le résultat a été tel que mes cheveux sont repoussés très épais. Plusieurs ici ayant été témoins que cette pommade m'a donné une nouvelle chevelure désirent en faire l'expérience. Je vous donnerai volontiers un certificat en faveur de la VALERIA.

Votre tout dévoué,
G. A. GIROUARD,
Ex-député de Kent.

La *Valeria* a déja obtenu un débit immense. Les commandes arrivent de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Il n'y a plus lieu de rester chauve avec une pareille découverte.

A vendre chez tous le pharmaciens.

☞ *En vente chez C. O. Dacier, pharmacien, rue Sussex, Ottawa.*

AU CLERGE

OTTAWA PLATING WORKS

Toute espèces d'ornements d'église, tels que
VASES,
CALICES,
PATENES,
CIBOIRES,
CRUCIFIX,
OSTENSOIRS,
BURETTES,
ENCENSOIRS
CHANDELIERS,
Et autres ornements d'autels.

Calices et Ciboires dorés au vermeils, une spécialité.

Le seul établissement de ce genre à Ottawa

J. F. GARROW,
170, RUE SPARKS
Ottawa, 29 janvier 1883. 1a.

A. X. Talbot,
AVOCAT.
Suit les cours du district d'Ottawa.
Bureaux : Ottawa, 115 rue Nicholas ; Hull, 52 rue Albert.
10 mars 3 m.

CHEMIN DE FER
"CANADA ATLANTIC"
LA
VOIE LA PLUS COURTE
ENTRE
OTTAWA ET MONTREAL
Et tous les points à l'est.

CHANGEMENT D'HEURE.

4 CONVOIS A PASSAGERS 4
Tous Les Jours
AVEC
CHARS PULLMAN.

Raccordement à la gare Bonaventure, de Montréal, avec le chemin de fer Grand Tronc, Vermont Central, et les trains du chemin de fer Delaware et Hudson, dont les lignes s'étendent jusqu'aux Provinces maritimes, et aux villes de Nouvelle Angleterre, Troy, Albany, et New-York.

A partir du lundi, 19, Nov. 1883, les trains circuleront comme suit :

Partant d'Ottawa.	Arr. à Montréal.
8.00 a.m.	11.35 a.m.
4.50 p.m.	8.20 p.m.
Pr't de Montréal.	**Arr. à Ottawa.**
8.45 a.m.	12.20 p.m.
4.30 p.m.	8.00 p.m.

Tous les convois à passagers se rendent directement à Montréal, sans changement de chars ni de locomotive et indépendamment de tous les autres trains du Grand Tronc.

Les trains quittant Ottawa à 8 heures du matin se raccordent au Coteau avec le train direct pour Toronto et toutes les stations intermédiaires qui arrive à Toronto à 10 heures du soir, Le train partant d'Ottawa à 4.50 p.m. se raccorde à la Station Bonaventure à Montréal avec l'express de nuit par le Vermont Central arrivant à St-Albans à 10.40 p.m., Burlington 12.10 a.m., Montpellier 1.00 a.m., White River Junction 2.55 a.m., Concord 5.35 a.m., Manchester 6.11 a.m., Nashua 6.55 a.m. Lowell 7.33 a.m., et Boston 8.30 a.m.

Ce train se raccorde à Nashua avec les trains pour Worcester, Providence et tous les points sur le N. Y. & N. E. R R's.

Le train partant de Montréal à 8.45 du matin se raccorde avec l'express de nuit venant de Boston et New-York viâ Springfield, quittant Boston viâ Lowell à 7.00 p.m., viâ Fichburg à 6.00 p.m. et New-York à 4.30 p.m., arrivant à Montréal à 8.25 du matin.

CHEMIN DE PREMIERE CLASSE
ET RAILS NEUFS EN ACIER

Les passagers pour le Sud et l'est changent de chars à la gare Bonaventure à Montréal où leur bagage est transféré sans frais extra et sans que le passager ait à s'en occuper.

Le bagage est chéqué pour n'importe quel endroit.

Les billets et tout autre renseignement peuvent être obtenus aux bureaux du Grand Tronc rue Sparks, et au dépôt des billets, rue Elgin.

Le départ et l'arrivée des trains sont réglés d'après l'heure du 75ème méridien laquelle est en avance de trois minutes avec l'heure d'Ottawa.

D. C. LINSLEY,
Gérant.
E. C. WINNIE,
Agent gén. des passagers.
Ottawa, 19 Nov. 1883. 1an

CHAS DESJARDINS
No. 7 RUE ELGIN,
OTTAWA

AGENT D'ASSURANCE
sur la VIE et contre le FEU,
Cité et Distric. d'Ottawa.

COMPAGNIES REPRÉSENTÉES :
La Citizens, DE MONTRÉAL,
La Northern, Co. ANGLAISE,
La Caledonian. do
La Phœnix, do

Capital et Actif Réunis
au delà de
$40,000,000

ASSURANCES SOLLICITEES,
AGENT FINANCIER de
PLACEMENTS et COURTIER.

ACTIONS de Banques et de Compagnies incorporées, achetées et vendues pour argent et sur marge.

EMPRUNTS négociés pour particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriques et Eglises à des conditions très avantageuses. Taux d'intérêt réduits :

ARGENT placé sur garanties de première classe.

LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec

M. Chas Desjardins,
Block de l'hôtel Russell, rue Sparks, Ottawa.

Marques de Commerce et Droits d'Auteur enregistrés.
1er déc. 1an

L. A. Olivier
AVOCAT.
Bureau.—Encoignure des rues Rideau et Sussex, Block d'Egleson, Ottawa, Ont.
☞ *ARGENT A PRETER* ☜
Ottawa, 3 janvier 1883. 1an

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

DIVISION DE L'EST.

L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT.

Ligne Courte
ENTRE
OTTAWA A MONTREAL

Arrangements d'hiver, commençant Lundi, 24 Dec. 1883.

Les trains circulent d'après l'échelle d'heures suivante (3 minutes en avance sur l'heure d'Ottawa.

TABLEAU DES HRS.	Express local.	Express de vitesse.	Express local.
	a.m.	p.m.	p.m.
Laisse Ottawa....	8 15	4 30	6 35
	p.m.	p.m.	p.m.
Arr. à Montréal...	12 45	8 00	10 56
	a.m.	a.m.	p.m.
Laisse Montréal..	7 00	8 45	4 30
	a.m.	a.m.	p.m.
Arrive à Ottawa.	11 30	12 15	9 00

LES CELEBRES CHARS PALAIS
CALUMET, LACHINE ET CARILLON
Trois des plus riches chars en Amérique, sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

En connection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-Jean, Boston, et tous les points dans la Nouvelle-Angleterre.

Les trains pour L'OUEST quitteront Ottawa

7.01 a.m.—Train mixte pour Chalk River, Pembroke et les points locaux de l'ouest.

10.45 a.m—Train express direct pour Perth Brockville, Toronto, Detroit, Chicago et tous les points à l'ouest viâ chemin du Grand Tronc. Aussi pour Utica, Albany, New-York, Buffalo et tous les points à l'ouest viâ U. & B. R. R.

12.20 p.m—Express pour Pembroke, North Bay et tous les points du haut Ottawa, se reliant à North Bay avec le train mixte de Sudbury et de toutes les stations intermédiaires.

4.20 p.m.—Trains express de l'après-midi, pour Almonte, Renfrew, Pembroke et tout les stations intermédiaires, faisant connection à la jonction de Carleton avec le trains mixte pour Brockville et les stations intermédiaires.

10.30 p.m.—Train express du soir, tous les jours, y compris le dimanche, avec char dortoir, pour Perth, Brockville, Toronto, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest viâ G. T. R.

Pour les billets, le prix du passage, les siége dans le char-salon, la table des heures et autres informations concernant les passagers, s'adresser au bureau des billets.

☞ **36 RUE ELGIN.** ☜

GEO. W. HIBBARD,
Assistant-Agent-Général des Passagers.
ARCHER BAKER,
Surintendant-général.
W. C. VANHORNE,
Administrateur-général.

VÉRITABLE ÉLIXIR du Dr GUILLIÉ
TONIQUE ANTI-GLAIREUX & ANTI-BILIEUX
Préparé par **Paul GAGE,** Pharmacien, seul Propriétaire
9, Rue de Grenelle-Saint-Germain, PARIS

L'*Élixir de Guillié,* préparé par **PAUL GAGE,** est un des médicaments les plus efficaces, les plus utiles, les plus économiques comme **Purgatif** et comme **Dépuratif.**

Il est surtout utile aux *Médecins de campagne,* aux *Familles éloignées des secours médicaux* et à la *classe ouvrière* à laquelle il épargne des frais considérables de médicaments.

L'action de l'ÉLIXIR GUILLIÉ est toujours bienfaisante.

Comme **Purgatif,** *il est tonique en même temps que rafraîchissant. Il aide et corrige toutes les secrétions et donne de la force aux organes.*

Au lieu d'exiger une diète sévère, il est utile qu'un bon repas soit pris le soir du jour où on en fait usage.

Il peut être administré avec un égal succès à la plus tendre enfance comme à la plus extrême vieillesse, sans crainte d'aucune espèce d'accident.

Une expérience de plus de **SOIXANTE ANNÉES** a démontré que l'*Elixir Guillié* préparé par **PAUL GAGE,** était d'une efficacité incontestable contre les **FIÈVRES PALUDÉENNES,** le **CHOLÉRA,** la **FIÈVRE JAUNE,** la **DYSSENTERIE,** les **AFFECTIONS GOUTTEUSES** et **RHUMATISMALES,** dans les **MALADIES** des **FEMMES,** des **ENFANTS,** du **FOIE** et dans toutes les *Maladies congestives.*

Une Brochure, qui est un véritable Traité de Médecine usuelle, est jointe à chaque bouteille de **Véritable ELIXIR GUILLIÉ.**

Dépositaires à QUÉBEC : ***Dr Ed. Morin & Cie,*** *Phens-Chtes, 314, rue Saint-Jean.*

SIROP DE BLAYN
Aux Bourgeons de SAPIN et au Baume de TOLU.

Ce SIROP, d'un goût agréable, est recommandé *depuis 20 ans* par tous les principaux Médecins de Paris, dans les **Rhumes, Grippes, Toux, Coqueluches, Maux de Gorge, Catarrhes pulmonaires, Irritations de Poitrine, des Voies urinaires** et de la **Vessie.**—*Pharm*ie *BLAYN, 7, rue du Marché St-Honoré, Paris.*

Dépôt à *Québec :* ***Dr Ed. MORIN & Cie,*** Pharmaciens-Chimistes, 314, r. St-Jean.

Médaille d'OR, Paris

Sirop QUINA-LAROCHE
Ferrugineux

Ce **Sirop** remplace le Vin et les Elixirs dans le cas où leur usage présente quelques difficultés, soit à cause du jeune âge, soit par suite de l'état d'irritation du malade.

CONTRE
L'ANÉMIE, la CHLOROSE, PAUVRETÉ du SANG, SUITES de COUCHES, MAUVAISES DIGESTIONS.

Dépositaires à *Québec :* **Dr Ed. MORIN & Cie,** Pharmaciens-Chimistes, 314, rue Saint-Jean.

TRÉSOR DE LA GORGE
Diplôme d'Honneur
PASTILLES de A. GICQUEL
Au CHLORATE de POTASSE
Le remède héroïque par excellence pour combattre les Maux de Gorge, Extinction de Voix, Amygdalite, Esquinancie, Aphthes, Croup, Angine, Sangsues de la Bouche, Salivation mercurielle, Scorbut, est sans contredit le
CHLORATE de POTASSE
(SEL DE BERTHOLLET)

Les célèbres médecins de tous les pays, telles que MM. les Drs *Trousseau, Pidoux, Blache, Bouchut, Bergeron, Demarquay, Pourchier, Stredey, Paumel,* etc., ont préconisé ce produit.

Les PASTILLES GICQUEL sont le médicament auquel on est le plus le droit de compter pour la guérison des Affections des muqueuses de la BOUCHE et de la GORGE.

Contre les *Apthes, Esquinancie,* les *Irritations des Amygdales du Pharynx* et du *Larynx,* leurs effets sont surprenants.

Avec l'emploi des PASTILLES GICQUEL, le traitement mercuriel, si dispendieux pour certaines affections, peut être continué longtemps. Et dans les *Affections syphilitiques,* l'usage de ces Pastilles amène une amélioration immédiate et ensuite une prompte guérison.

PARIS, A. GICQUEL, Phen-Chte, 4, r. Lafayette, PARIS

Dépositaires à Québec : Dr Ed. MORIN & Cie, Phens-Chtes, 314, r. St-Jean.

EXPOSITION de PARIS 1878
HORS CONCOURS
Guérison de l'ASTHME
Par la POUDRE du
Dr Cléry
Dépositaires à *Québec :* Dr Ed. MORIN & Cie.

M. C. O. Dacier a ces médecines et dépôt à sa pharmacie, 517 rue Sussex.

VIEUX DE 54 ANS
L'ELIXIR
Végétal Balsamique
—DE—
N. H. DOWNS

A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les

Rhumes, la Toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Poumons.

PRIX
25 cts. et $1.00 la Bouteille.

VENDU PARTOUT, et par
C. O. DACIER, Ottawa.
14 mai 1an

Pilules de Noix Longues Composées
De McGALE
Recouvertes sucre.

PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSÉES DE McGALE.

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur du foie, maux de tête, indigestions, étourdissements et de toutes les malaises causés par le mauvais fonctionnement de l'estomac.

Ces pilules sont fortement recommandées comme étant un des plus sûrs et des plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elles ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient en rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées. Les PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSÉES, DE McGALE, sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.

B. E McGALE, Chimiste,
Montréal,
1883 1a

Sirop des Enfants du Dr Goderre

Ce sirop est préparée avec l'approbation des professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal. Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria.

Le sirop des enfants est supérieur à toutes les préparations calmantes offertes aux mères de famille pour conserver la santé de leurs enfants ; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants : Colique. Diarrhée, Dyssenterie, Dentition douloureuse, insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc.

Demandez le SIROP DU DR GODERRE et n'en achetez point d'autre.

En vente par tout le Canada et les Etats-Unis

PRIX, 25 Cts. LA BOUTEILLE.
Seul propriétaire,
B. E. McGALE, Chimiste.
Montréal
1883. 1a

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnements des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de JEUDI, le 1er MAI, 1884, pour la livraison des approvisionnements ordinaires des Sauvages, tous droits payés, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, épiceries, munitions, ficelle, bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., etc.

On pourra obtenir des formules de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements en s'adressant au soussigné, ou au Commissaire des Affaires des Sauvages à Régina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour le Manitoba, et dix pour cent du montant des soumissions pour les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent des effets qu'ils offrent de fournir, et de l'attacher à leurs soumissions, car sans cela elles ne recevront aucune considération.

La soumission pour le bœuf doit former une soumission distincte ; s'il y est mentionné aucun autre article elle ne sera pas reçue.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

[Les journaux ne doivent pas insérer cette annonce sans un ordre spécial de ce Département, par l'entremise de l'imprimeur de la Reine.]

L. VANKOUGHNET.
Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages.
Dept. des Affaires des Sauvages.
Ottawa, 19 mars, 1884.

SOUMISSIONS

DES soumissions cachetées, portant la suscription "Provisions et Eclairage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président de Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Jeudi, le 1er Mai.

Des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les qualités requises, seront fournies par le soussigné.

On ne recevra que les soumissons qui seront faites sur ces formules imprimées.

Le département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publiront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE.
Contrôleur.
Ottawa, 17 Mars 1884